

Objet : Transit poids lourds RD 975 et demande d'information de l'état du recensement des points noirs et itinéraires de fuite

Madame la sénatrice,

Depuis le début de mon mandat de maire de la commune de Montrevel-en-Bresse, je vous informe être sollicité régulièrement par les nombreux riverains de l'axe de circulation constitué par la départementale 975 desservant la plaine de Bresse et reliant Tournus (71) à Bourg en Bresse.

En effet, cette route départementale a la particularité de se situer en diagonale de deux axes autoroutiers majeurs, orientés Nord Sud et Est Ouest sur ce secteur, l'A6 et l'A40. Opportunément, de nombreux poids-lourds l'empruntent pour raccourcir leur trajet et éviter les péages autoroutiers. Leur destination est extérieure à notre territoire. Ils ne font que traverser le département.

1 400 à 1 500 poids lourds empruntent quotidiennement cet axe et traversent les localités qui se trouvent sur ce parcours (Tournus, Cuisery, Romenay, Mantenay-Montlin, St Julien sur Reyssouze, Jayat, Montrevel en Bresse, Malafretaz, Attignat).

Suivant un relevé des plaques minéralogiques, réalisé par les agents de notre service technique communal, la majorité des camions sont en transit sur cette portion de voirie. Ce flux n'a aucune plus-value économique pour le territoire bressan. Au contraire, outre les nuisances environnementales et de détérioration des aménagements urbains de voirie, le bruit généré par ce transit de poids lourds affecte particulièrement le quotidien des habitants. Cette préoccupation de nuisances liées à un trafic national ou international de poids lourds sur des axes routiers traversant le centre urbain de localités rurales est de plus en plus portée par la voie de parlementaires sollicités dans leurs circonscriptions.

Dans le cadre du rapport d'information « Transport de marchandises face aux impératifs environnementaux » présenté le 19 mai 2021 par la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat, j'ai pris connaissance de la demande faite par les rapporteurs au ministère des transports d'**identifier précisément et de recenser, au niveau national, les « points noirs » ou les « itinéraires de fuite » les plus problématiques.**

À partir d'une cartographie de ces itinéraires de fuite problématiques, la mission sénatoriale a notamment proposé « de prévoir que, pour chacune de ces situations, le **préfet puisse réunir, d'ici le 1^{er} janvier 2023, les principales parties prenantes** (élus locaux, riverains, transporteurs...) afin de déterminer un **plan d'actions visant à réduire les nuisances liées au transport routier de marchandises** ».


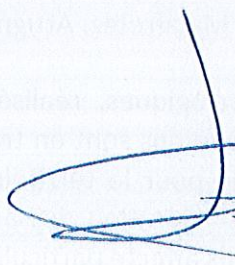
N'ayant pas les éléments d'information de l'avancée de ces préconisations sénatoriales auprès du ministère des transports, je vous saurais gré de bien vouloir m'indiquer, pour le département de l'Ain, quels sont les points noirs ou itinéraires de fuite qui ont été recensés ou sont en situation de l'être.

La situation de report sur la départementale 975 du trafic des poids lourds qui devrait normalement emprunter des autoroutes à péage est de toute évidence à prendre en compte dans cette mission de recensement des points noirs.

Si elle ne l'était pas, je ne manquerais pas de solliciter votre appui dans le montage d'un dossier visant à l'inscription de l'axe de circulation RD975 portion Tournus-Attignat dans les bénéficiaires ciblés du plan d'actions de réduction des nuisances liées au contournement des voies autoroutières par le transit poids lourds.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous voudrez bien accorder à cette demande d'intervention, je vous prie de croire, Madame la Sénatrice, en l'expression de mes respectueuses et sincères salutations.

Jean-Yves BREVET



Maire de Montrevel-en-Bresse

Copies :

- M. Xavier BRETON, Député
- M. Jean DEGUERRY, Président du conseil départemental